Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212902449-20260321-DELIB_008_2026-DE

SAINT-DERRIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DERRIEN

Séance du 21 Mars 2026

Convocation :

Nombre de Membres :

En exercice : 15
Présents : 13 et 2 procurations
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à vingt heures Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique POT, Maire.

Etaient présents : M. POT Dominique, M. LOAEC Éric, Mme LE LAMER Carole, M. OLLIVIER Christian, Mme Lydie MINGAM, M. QUIVIGER Philippe, M. MINGAM Vincent, M. ALLIONE Jean-Paul, M. BOCQUIER Jean-Pierre, Mme CAROFF Marianne, M. PAGE Luc, Mme CROGUENNEC Maryline, Mme LE BRAS Magali,

Étaient excusés : Mme TOULLEC Sophie, a donné procuration à monsieur OLLIVIER Christian et Mme NICOLAS Véronique a donné procuration à Mme MINGAN Lydie,

M. LOAEC Éric a été désigné comme secrétaire de séance

Délib_008_2026 – Portant DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par voix 15 pour et voix contre 0 décide la création de 3 postes d'adjoints.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents.

Le Maire,
Dominique POT

MAIRIE de 29440 SAINT-DERRIEN (Finistère)